AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-5-65 381299

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

6 Mai 1965

Bulletin n° 56 du mois de Mai 1965

/Avertissement/

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

La période pluvieuse que nous traversons est favorable à l'évolution des Tavelures, et des contaminations importantes sont à craindre. D'autre part, l'apparition récente des premières taches de Tavelure dans certains vergers insuffisamment protégés, va accroître les risques d'extension de ces maladies par repiquage à partir des conidies formées sur ces taches (contaminations secondaires).

En conséquence, il est nécessaire de renouveler soigneusement la protection fongicide des vergers dès réception de la présente note.

/Information/

OIDIUM DU POMMIER

L'Oïdium du pommier est en extension. Dans les vergers infestés, exécuter un traitement mixte Tavelure - Oïdium, en tenant compte des indications données dans nos dernières notes.

Poursuivre l'enlèvement systématique des pousses oïdiées dès leur apparition.

V I G N E

ARAIGNEES ROUGES

Les premières éclosions d'Araignées rouges sont observées depuis quelques jours dans les vignobles de la partie Nord du département du Haut-Rhin. Des dégâts de printemps sont à craindre plus spécialement dans les parcelles qui n'ont pas été protégées correctement au cours de l'été dernier.

Compte tenu de l'effort entrepris par les viticulteurs au cours de ces dernières années, une diminution des populations de cet Acarien est sensible dans les régions infestées. Toutefois, de nouveaux foyers viennent d'être découverts au delà de la zone précitée.

.../...

234

Dans les vignobles où l'on observera la présence de cet Acarien, il sera nécessaire d'intervenir avec l'un des produits acaricides mentionnés sur la liste qui vous a été adressée.

En ce qui concerne les "systémiques", il est préférable de les utiliser lorsque la vigne aura 2 - 3 feuilles étalées. Bien mouiller le feuillage.

Ce traitement présente également une bonne efficacité contre les autres Acariens agents de l'Acariose et de l'Erinose.

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

- ASPERGE -

MOUCHE DE L'ASPERGE

Les conditions météorologiques actuelles entravent momentanément les sorties de la Mouche de l'asperge. Les vols pourront cependant s'intensifier dès le retour d'un temps plus ensoleillé.

Dans les jeunes aspergeraies considérées comme pépinières, un traitement insecticide doit être envisagé.

On opèrera par beau temps et dès l'apparition des premiers turions.

Pour le choix des produits, se référer à la liste en votre possession (produits homologués - Rubrique Mouche de l'asperge).

GRANDE CULTURE

- COLZAS -

CHARANCONS DES SILIQUES

Ce Charançon, actuellement très peu actif en raison des températures basses de la saison, est toutefois susceptible d'occasionner des dégâts dans certaines situations. Nous conseillons aux producteurs de contrôler l'activité de ce parasite et d'intervenir, si nécessaire, avec l'un des produits figurant sur la liste spéciale.

Pendant la floraison des Colzas, n'utiliser qu'un des produits réputés non dangereux pour les abeilles : Toxaphène, Polychlorocamphane ou Endosulfan.

DESHERBAGE DES CEREALES

Poursuivre les traitements de desherbage dans les céréales en tenant compte des indications données dans notre note précédente.

Nous tenons à préciser que le "Tordon" cité parmi les produits nouveaux, a reçu pour la France, l'appellation de Pichlorame.

Les Contrôleurs :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur :
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG / Directeur-Gérant : L. BOUYX.

DELAIS D'EMPLOI DE DIVERS INSECTICIDES

P R O D U I T S	Dates limites d'emploi avant la récolte
a) Insecticides minéraux :	
Arséniate de Soude (autorisé seulement pour les traitements d'hiver de la vigne)	
Arséniate de Plomb (pommes de terre)	7 jours
(poiriers, pommiers, cognassiers)	2 mois
(pruniers, pêchers, amandiers)	5 sem.apr.flor
(cerisiers, abricotiers)	fin floraison
(vigne)	début véraison
Fluosilicate de Baryum (préparation d'appâts)	
b) Hydrocarbures chlorés :	
D.D.T. - Chlordane - Lindane - Endosulfan (Chlorthiepin)	15 jours
Aldrine et Dieldrine (interdits en cultures maraîchères)	30 jours
D.D.D. - Méthoxychlor - Ethylphényldichloréthane	7 jours
Toxaphène - Heptachlore	21 jours
H.C.H. (soumis à des restrictions pour le traitement des sols) .	
c) Esters phosphoriques :	
Parathion - Parathion méthyle - Diazinon - E.P.N. - Azinphos (Gusathion) . . .	15 jours
Chlorthion - Isochlorthion - Dioxathion - Diéthion - Phosalone . . .	15 jours
Fenthion (Mercaptophos) - Phenkapton - Prothoate (Triméthoate) - Carbophénotion	15 jours
Malathion - Trichlorfon - Naled (Orthodibrom)	7 jours
Sulfotep (fumigant seulement autorisé sur cultures florales en serre)	
d) Insecticides systémiques (interdits en cultures légumières à l'exception du Mévinphos)	
Mévinphos (Phosdrine) - Diméthoate - Formothion	7 jours
Déméton méthyle - Déméton méthyle i - Oxydéméton méthyle	21 jours
Endothion - Phosphamidon	21 jours
Morphothion - Azidithion	15 jours
Vamidothion	30 jours
Dimefox (seulement autorisé en culture houblonnière)	60 jours
Thiodéméton (traitements des semences de pommes de terre et de betteraves contre les Pucerons)	
e) Insecticides spécifiques :	
Chlorobenzilate - Chlorfénizon (P.C.P.P.C.B.S.)	7 jours
Fénizon (P.C. B.S.) - Chlorbenside - Tetradifon - Tetrasul	7 jours
Isolan-Dichlorophényltrichlorethanol (Keltane) - Thioquinox	15 jours
Binapacryl	21 jours
f) Produits divers :	
Carbaryl (=Sevin)	7 jours
Nicotine	10 jours
Pyréthrines - Roténone	pas de limite